

**IIème Réunion du Comité Mixte de Suivi du POC 2014-2020
Programme de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie**

Arsenale della Marina Regia, Palerme 19 octobre 2016

Composition et quorum des représentants :

Président de la réunion M. Gianpaolo SIMONE - représentant de l'AG (Région Sicilienne) délégué par le directeur de l'AG, M. Vincenzo Falgares.

Co-Présidents de la réunion Mme Lamia SANDID représentante de la Direction Générale des Programmes Transfrontalier au sein du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)

Secrétaire de la réunion : M. Rosario SAPIENZA Coordinateur du STC .

Délégation Italienne :

- M.me Clara ROSE, représentante du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale MAECI de l'Italie.
- M. Paolo GALLETTA, représentant du Ministère du Département pour les politiques de cohésion - Agenzia di Coesione Territoriale

Délégation Tunisienne :

- Mme Lamia SANDID, représentante de la Direction Générale des Programmes Transfrontaliers au sein du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.
- M. Mohamed MEHREZ, représentant du Ministère des Affaires Etrangères
- M. Dhia CHLIOUI, Ministère affaires locales et de l'environnement

Observateurs :

Membres de l'Autorité de Gestion Conjointe (AGC)

- M. Bartolo VIENNA représentant de l'AG
- M. Vincenzo PETRUSO représentant de l'AGi

Délégation Européenne :

- Mme Vanessa DE BRUYN, représentante de la Commission Européenne

Assistance technique pour la mise en œuvre et la gestion des Programme IEV CT (TESIM):

- M. Rafik HALOUANI, Expert TESIM.
- Mme Anna DORANGRICCHIA, expert TESIM

Membres du STC :

- M. Rosario SAPIENZA, coordinateur du STC
- Mme Laura ZIMBARDO, project officer du STC
- M. Daniele BIGIO, financial officer STC



- Mme Francesca DI PALMA, project officer du STC
- Mme Maria Rita ROCCA, communication officer du STC

Ouverture de la réunion et validation de l'ordre du jour

La réunion commence à 12 heures

M. Gianpaolo Simone, ouvre la réunion. Après ses mots d'ouverture, l'ordre du jour de la réunion est approuvé et les travaux de la réunion sont ouverts.

I. APPROBATION DES CRITERES D'EVALUATION ET D'AUTRES OUTILS POUR LE PREMIER APPEL A PROPOSITION DES PROJETS

Le coordinateur du STC ouvre la discussion sur la base du document contenant l'ébauche des « Critères d'évaluation » précédemment envoyé aux membres du Comité par email et qui a été discuté avec les membres de l'Autorité nationale tunisienne lors de la réunion du 21 juillet dernier à Tunis.

Le programme est à sa deuxième édition. A la phase expérimentale et exploratoire qui a caractérisé la première édition, maintenant on ouvre une phase constitutive et de fondation de l'identité du programme. La nouvelle programmation sera la base pour créer une identité au Programme avec un choix des objectifs thématiques bien définis mais aussi très vastes avec la participation d'un nombre majeur des zones éligibles et sujets éligibles. Aux appels du nouveau Programme on attende à un grand nombre d'applications auxquelles répondre avec un système agile et efficace. C'est pour ça qu'il doit être établi un système très sélectif et dans le même temps en mesure de demander aux candidats un effort proportionnel aux chances de succès. Il s'exige envisager des critères très spécifiques qui soient sélectives et bien déterminés et efficaces.

Dans le siège de la II réunion du CMS, le premier choix à prendre en manière définitive est de confirmer l'intention de lancer un appel à proposition en deux phases d'évaluation comme déjà écrit aussi dans le POC.

Les membres du CMS concordent que l'objectif principal doit être la consistance des résultats par rapport aux objectifs et indicateurs du programme, la cohérence, la fiabilité et la valeur ajoutée du partenariat et la valeur ajoutée transfrontalière principale.

Pour permettre une meilleure idéation de proposition des projets ceux-ci devront être orientés surtout sur l'approche « *goals oriented* » axé sur les résultats avec l'adoption du Cadre Logique comme instrument de conception du projet et qui soient convergents avec les indicateurs du Programme et cohérentes avec les objectifs du programme et des politiques européennes et des territoires.

Le Comité commence à analyser l'ébauche des Critères qui a reçu déjà des suggestions et des commentaires par les membres des délégations du Comité, reçues par email avant le CMS.

Les points de la discussion de la réunion ont été mirée surtout sur :

1. les éléments généraux pour la constitution du premier appel à proposition du Programme Italie Tunisie 2014-2020
2. les procédures d'évaluation et de sélection des notes succinctes (phase 1)
3. les critères d'admissibilité de la première phase : Notes succinctes (phase 1)
4. les critères d'admissibilité des projets : Phase 2 - Proposition Complete (phase 2)
5. les critères de sélection et évaluation des projets : Phase 1 – Note Succincte (phase 1)
6. les critères de sélection et d'évaluation des projets : Phase 2 - Proposition Complete (phase 2)
7. Discussion sur un le modèle de Note Succincte à adopter

En particulier, pour chaque point indiqué, s'ouvre la discussion, la modification et approbation.

Lors la réunion et suite à chaque commentaire des membres du CMS, le coordinateur du STC modifie, en fur et mesure, les parties du document des « critères de sélection et d'évaluation » qui a ont analysées dans chaque partie et section. La version mise à jour des « critères de sélection et d'évaluation » est annexée et fait partie intégrante à ce PV.



Ci –dessous sont **résumés les décisions et les éléments les plus importants adoptés par le CMS** qui seront inclus dans les Lignes directrices et dans le paquet de candidature :

1) Eléments généraux pour la constitution du premier appel à proposition du Programme Italie-Tunisie 2014-2020 - Les éléments ont été approuvés en termes de a) typologie, b) objectives thématiques, c) montant, d) modalité, e) timing, f) admissibilité territoriale, g) durée des projets et h) montant à allouer à ce premier appel (voir annexe « critères de sélection et d'évaluation » section « Caractéristiques générales pour le premier appel à proposition » pour les détails).

2) Les procédures d'évaluation et de sélection - Ces procédures suivront les phases prévues dans la section spécifique du PO. Mais en particulier dans le CMS a été décidé que :

- Les notes succinctes devront soumettre le LFM (matrice du cadre logique) en version simplifiée "light" et l'élaboration d'indicateurs de projet
- Les projets autorisés dans la phase 1 seront évalués à nouveau à l'étape 2 : le classement de la phase 1 sera réinitialisé.
- La plate-forme en ligne de présentation des candidatures est en cours de construction (l'utilisation dans le premier appel reste à confirmer)
- L'accord de partenariat est exigé lors de la finalisation du contrat de subvention
- Entre la phase 1 et la phase 2 des sessions plénières de formation seront organisées pour les projets présélectionnés, afin d'améliorer la qualité du projet sur la base de recommandations communes formulées à conclusion de la phase 1 (dont les critères sont en phase de formulation)

3) Critères d'admissibilité des projets : Phase 1 – NOTE SUCCINCTE. En ce qui concerne ce point, voir suite aux discussions du CMS, on résume ci-dessous les critères approuvés (voir annexe « critères de sélection et d'évaluation » section « Phase 1 – note succincte - Conditions d'admissibilité » pour les détails).

4) Critères d'admissibilité des projets : Phase 2 - PROPOSITION COMPLETE

En ce qui concerne ce point, voir suite aux discussions du CMS, on résume ci-dessous les critères approuvés (voir annexe « critères de sélection et d'évaluation » section « Phase 2 - proposition complète - Conditions d'admissibilité » pour les détails).

5) Critères de sélection et évaluation des projets : Phase 1 – NOTE SUCCINCTE

En ce qui concerne ce point, voir suite aux discussions du CMS, on résume ci-dessous les critères approuvés (voir annexe « critères de sélection et d'évaluation » section « Phase 1 – note succincte - Critères d'évaluation des projets » pour les détails).

6) Critères de sélection et d'évaluation des projets : Phase 2 - PROPOSITION COMPLETE

En ce qui concerne ce point, voir suite aux discussions du CMS, on résume ci-dessous les critères approuvés (voir annexe « critères de sélection et d'évaluation » section « Phase 2 - proposition complète - Critères d'évaluation des projets » pour les détails).

7) Proposition d'organisation du modèle de la note succincte et approbation Phase 1 – NOTE SUCCINCTE. Le modèle est prévu par un total 8 pages (voir annexe « critères de sélection et d'évaluation » section « Proposition d'organisation de la note succincte » pour les détails).

Enfin, en ce qui concerne ce premier point à l'ordre du jour, le **CMS décide de charger l'AG de préparer le paquet de candidature et de proposer les grilles pondérées de sélection et évaluation.** Et on envisage la **prévision de lancer le 1 appel à proposition à juin 2017.**

Le CMS passe aux discussions relatives aux autres points de l'ordre du jour :

II. MISE A JOUR SUR LES PROGRES SUR LE SYSTEME DE GESTION ET CONTROLE SIGECO



M. Halouani et Madame Sandid décrivent l'état l'avancement relative à la validation de la partie du SiGeCo (ou DGCS) par l'Autorité nationale Tunisienne et concernant toutes les procédures et les organismes impliqués dans la gestion et le control en Tunisie du Programme.

La Délégation Tunisienne envisage l'envoi de la partie du Description du Système de Gestion et Contrôle (DSGC ou SiGeCo) à l'AG avant la fin de Décembre 2016¹.

L'AG souligne l'urgence de recevoir cette partie car la présentation du DSGC est propédeutique à la procédure de la désignation de l'Autorité de Gestion par l'Autorité d'Audit de la Région Sicilienne.

III. MISE A JOUR SUR CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA CE ET LA TUNISIE

Mme De Bruyn et Mme Sandid illustrent le point d'avancement relatif à la signature de la Convention.

Elles soulignent qu'il n'y a pas des obstacles ou des problèmes à cet égard. En conformité avec la réglementation relative au Programme, la Convention sera signée avant le 31 décembre 2016².

IV. MISE A JOUR DE REVISION DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE MIXTE DE SUIVI

Suite à la demande de la délégation tunisienne du CMS anticipé par email, le Comité analyse la proposition de modification de l'article 2 du règlement intérieur en particulier en ce qui concerne la composition de la délégation tunisienne eu sein du Comité même. Mme Sandid présente la proposition de l'article comme suit :

Art 2 (1er paragraphe- section relative à la délégation tunisienne): le MDICI propose son changement comme suit « La délégation tunisienne est composée de : Deux membres du MDICI dont le Directeur général chargé de la coopération transfrontalière en tant que chef de délégation, d'un représentant du Ministère des Affaires étrangères et d'un représentant du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement.

Art 2 (4ème paragraphe- section relative aux observateurs sans droit de vote) : le MDICI propose son changement comme suit "un représentant du "Ministère des finances" ou tout autre représentant d'un organisme qui les autorités tunisienne et italienne pourront inviter selon l'ordre du jour.

Le chef délégation tunisienne reste toujours le MDICI.

Le CMS approuve la modification proposée.

V. CONSTITUTION DE L'ANTENNE A TUNIS

La discussion se base sur les points déjà discutés lors de la première réunion du Comité en Tunisie le 21 mai 2016 quand le CMS a approuvé les critères des profils professionnels des experts et sur la base du document contenant l'ébauche des « Critères d'évaluation » précédemment envoyé aux membres du Comité par email.

L'AG rappelle l'impossibilité liée à la réglementation nationale de contractualiser des experts qui travaillent quotidiennement sur le territoire tunisien (**option 1**) . Deux les options possibles pour la constitution de l'Antenne à Tunis :

- **Option 2.** Contractualisation à travers une société ou un organisme privé (ex : bureau d'étude ou de conseils) avec un appel d'offre international lancé par l'AG avec une commission extérieure d'évaluation.

- **Option 3.** Contractualisation à travers une entité ou un organisme publique tunisien (par ex. l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) qui peut garantir, avec une convention avec l'AG, le recrutement des experts de l'Antenne (deux experts), payés par l'AG avec le budget du programme et en fournissant les locales et les services nécessaires.

La sélection des expertes, faite sur la base des termes de référence approuvés par le CMS, sera effectuée par l'organisme même. En outre afin d'assurer au mieux les travaux de cet organisme sera contrôlé par un auditeur externe.



Enfin, dans le cas où dans un premier moment il n'y a pas la possibilité d'individuel une entité publique sous tutelle ministérielle pour l'option 3, on peut envisager la possibilité, pour une période limitée (par exemple les premières deux années du Programme) de faire un avis public pour la sélection d'une société privée (option 1) pour la constitution de l'Antenne.

Le CMS laisse la décision du choix à l'Autorité Nationale tunisienne sur la base de leur exigence et modalités. Le CMS reste dans l'attente d'une réponse de la part de la Délégation Tunisienne sur l'option 2 ou 3 qui sera fourni par l'Autorité Nationale Tunisienne avant la fin décembre 2016 au plus tard avant la moitié de janvier 2017³.

Après le CMS pourra approuver même par procédure écrite les procédures à suivre pour la sélection de l'Antenne.

La réunion est levée à 18,00 h.

DECISIONS PRISES AU COURS DE CETTE 2EME REUNION DU CMS :

- Discussion, modification et approbation des Caractéristiques générales du premier appel à proposition,
- Discussion, modification et approbation des Procédures d'évaluation et sélection des notes succinctes
- Discussion, modification et approbation des Critères d'admissibilité des projets : parmi les autres, réduction à maximum 6 bénéficiaires. Phase 1 : Note succincte
- Discussion, modification et approbation des Critères de sélection et évaluation des projets Phase 1: Note succincte
- Discussion, modification et approbation des Critères d'admissibilité des projets. Phase 2 - Proposition Complete
- Discussion, modification et approbation des Critères de sélection et d'évaluation des projets : Phase 2 - Proposition Complete
- Dans les Lignes directrices sera mieux expliqué le critère du 20% du budget alloué aux autres territoires (il devra être mieux spécifier que le budget du 20% il est alloué aux activités faites dans les autres territoires).
- Le CMS charge l'AGC de préparer le paquet de candidature et proposer les grilles pondérées de sélection et évaluation.
- Prévision de lancer le 1 appel à proposition avant juin 2017
- DSGC ou SiGeCo : on prévoit l'envoi à l'AG du document par l'Autorité Nationale Tunisienne avant la fin de novembre 2016 (maximum)
- Convention de financement : La CE et le MDICI confirment que la Convention devra être signée avant le 31 décembre 2016 et ne signalent pas des obstacles ou des problèmes à cet égard.
- Le CMS approuve les modifications proposées par la délégation tunisienne à l'art. 2 du Règlement intérieur du CMS.
- Constitution de l'Antenne : le CMS laisse la décision du choix à l'Autorité Nationale tunisienne sur la base de leur exigence et modalités. Le CMS reste dans l'attente d'une réponse de la part de la Délégation Tunisienne sur les deux options décrites. L'Autorité Nationale Tunisienne fera le possible pour donner une réponse avant la fin décembre 2016 au plus tard avant la moitié de janvier 2017.

